

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 novembre 2017	N° 2017-743

Convocation du 17 novembre 2017

Aujourd'hui vendredi 24 novembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à M. Jacques GUICHOUX
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL

EXCUSE(S) :

Monsieur Jacques COLOMBIER.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h10
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h25
M. Christophe DUPRAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h50
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h40
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h00
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
Mme Brigitte COLLET à M. Daniel HICKEL à partir de 10h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h05
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 10h25
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain JUPPE à partir 12h45 et M. BOBET prend la présidence

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 novembre 2017	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction énergie écologie et développement durable	N° 2017-743

Contrats de codéveloppement 2015-2017 - Aide au financement et à l'animation de projets communaux liés au développement durable - Soutien financier - Décision - Autorisation

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des contrats de co-développement 2015-2017 signés entre Bordeaux Métropole et les 28 communes, notre établissement apporte un soutien au financement et à l'animation de projets communaux liés au développement durable.

Afin de donner plus de lisibilité au soutien des actions portant sur le développement durable, la présente délibération regroupe, pour le 2^{ème} semestre, les demandes formulées par les communes au titre de l'année 2017.

Le montant total des subventions attribuées dans le cadre des contrats de co-développement (CODEV) faisant l'objet de la présente délibération s'élève à 40 000 € dont 30 000 € en investissement.

Ce budget permet de financer 4 projets communaux déclinés ci-après :

Le Bouscat (référence CODEV : C030690029)

La Maison de la vie de l'écocitoyenneté du Bouscat est un outil d'animation territoriale du développement durable. Elle est à la fois la déclinaison citoyenne de l'Agenda 21 et un lieu de ressource au service des Bouscatais. Son objectif est de sensibiliser les habitants sur les thèmes du changement climatique, de la consommation responsable, de l'économie sociale et solidaire, des déplacements et de la biodiversité. Lieu d'accueil des publics, la Maison de la vie de l'écocitoyenneté propose un programme d'animation et de nombreux événements.

Bordeaux Métropole apporte son soutien financier à la mise en œuvre du programme annuel d'animation à hauteur de 67%.

Budget global (TTC)	Montant de la subvention de fonctionnement accordée par Bordeaux Métropole	%
15 000 €	10 000 €	67%

Cenon (référence CODEV : C031190077)

Bordeaux Métropole apporte son soutien à la réalisation de travaux d'isolation et d'amélioration des équipements afin d'accompagner la ville de Cenon vers la maîtrise de ses consommations énergétiques. A ce titre, sont financés les travaux de remplacement des chaudières de l'école maternelle Alphonse Daudet et du local Alegria au Loret ainsi que la pose de thermostats d'ambiance et de radiateurs basse consommation au Pôle social la Marègue.

Budget global (HT)	Montant de la subvention d'investissement accordée par Bordeaux Métropole	%
29.402,50 €	10 000 €	34%

Saint-Aubin de Médoc (référence CODEV : C033760017)

Au travers de son Agenda 21, la ville de Saint-Aubin de Médoc a fait réaliser un audit énergétique de son patrimoine bâti par un cabinet indépendant. Ce diagnostic a permis d'identifier les gisements d'économie d'énergie et de définir un programme de réhabilitation énergétique.

Au titre de l'exercice 2017, Bordeaux Métropole soutient la réalisation de travaux de rénovation énergétique de l'espace Villepreux, lieu d'accueil des associations, des habitants et des scolaires.

Budget global (HT)	Montant de la subvention d'investissement accordée par Bordeaux Métropole	%
20 646 €	10 000 €	48%

Le Taillan-Médoc (référence CODEV : C035190050)

La commune du Taillan-Médoc est engagée dans une démarche d'Agenda 21 depuis 2009 et poursuit la mise en œuvre de son plan d'actions notamment sur la maîtrise de l'énergie dans son patrimoine notamment l'éclairage public.

En complément des travaux de réaménagement du bourg de Germigan, la ville du Taillan-Médoc souhaite aménager une place publique, des espaces verts et installer 18 candélabres. Bordeaux Métropole soutient la création de cet éclairage public à LED, économe en énergie, à hauteur de 22%. Les travaux débiteront fin 2017 et s'achèveront à l'été 2018.

Budget global (HT)	Montant de la subvention d'investissement accordée par Bordeaux Métropole	%
44 786,81 €	10 000 €	22%

Modalités de versement de la subvention et obligations de la commune subventionnée

La subvention est versée en une seule fois, sur présentation des documents suivants par la commune, à la fin d'exécution du projet :

- le récapitulatif des dépenses certifié exact,
- le bilan qualitatif conforme au modèle figurant à l'annexe 1.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L.5215-19 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération communautaire n° 2011/0084 du 11 février 2011 approuvant le plan d'action du plan climat,

VU la délibération communautaire n° 2011/0711 du 14 octobre 2011 approuvant le plan d'actions de l'Agenda 21 de Bordeaux Métropole,

VU la délibération métropolitaine n° 2015/0332 du 26 juin 2015 approuvant la démarche de co-développement et les 28 contrats 2015-2017,

VU la délibération métropolitaine n° 2017-493 du 7 juillet 2017 approuvant le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité et le plan climat air énergie territorial.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les projets mentionnés sont en cohérence avec la démarche de développement durable de Bordeaux Métropole et les objectifs du Plan climat air énergie métropolitain, en particulier les objectifs de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de l'énergie et de sensibilisation des habitants.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux communes mentionnées ci-dessus les subventions correspondantes,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à ces subventions ;

Article 3 : d'imputer ces subventions représentant un montant total de 40 000 € sur le budget principal de l'exercice 2017, CDR CAD05, pour la subvention de fonctionnement (10 000 €) sur l'opération 05P087O003,

chapitre 65, compte 7341 et pour les subventions d'investissement (30 000 €) sur l'opération 05P087O003, chapitre 204, compte 1412.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 DÉCEMBRE 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 1 DÉCEMBRE 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Anne WALRYCK</p>
---	---

Annexe 1 –Bilan du projet

Recommandations pour la présentation du bilan d'une subvention

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux communes de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de la commune :

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de la commune,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :